

## **Délibération n° 2015-14 du 23 juin 2015 portant modification du budget primitif pour 2015**

L'an deux-mille-quinze, le vingt-trois juin, à dix-huit heures, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie d'Halluin, salon d'honneur, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 17 juin 2015.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (12) :

- Alexandre Beeuwsaert, 1<sup>er</sup> délégué de Bousbecque ;
- Véronique Playoust-Garnier, 2<sup>e</sup> déléguée de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1<sup>er</sup> délégué de Comines ;
- Jean-Claude Boutry, 2<sup>e</sup> délégué de Comines ;
- Christophe Liénart, 1<sup>er</sup> délégué de Deûlémont ;
- Emmanuel Wambre, 2<sup>e</sup> délégué de Deûlémont ;
- Gustave Dassonville, 1<sup>er</sup> délégué d'Halluin ;
- Yves Lefebvre, 2<sup>e</sup> délégué de Linselles ;
- Jean-Jacques Veroone, 1<sup>er</sup> délégué de Warneton ;
- Nicolas Déan, 2<sup>e</sup> délégué de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1<sup>er</sup> Vice-président, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud ;
- Annie Deltour, 2<sup>e</sup> déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés donnant pouvoir (1) :

- Jacques Rémony, 1<sup>er</sup> délégué de Linselles (à M. Lefebvre).

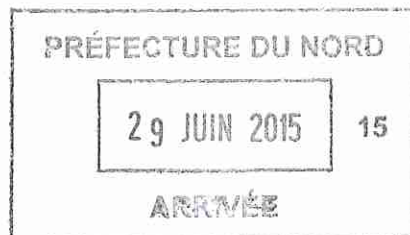
Absents excusés (1) :

- François Dedryver, 2<sup>e</sup> délégué d'Halluin.

Présents non-votants (5) :

- Annie Bosquart, suppléante d'Alexandre Beeuwsaert, 1<sup>er</sup> délégué de Bousbecque ;
- Élodie Haquette, suppléante de Véronique Playoust-Garnier, 2<sup>e</sup> déléguée de Bousbecque ;
- Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1<sup>er</sup> délégué de Comines ;
- Lydie Vivier-Verpoort, suppléante de Gustave Dassonville, 1<sup>er</sup> délégué d'Halluin ;
- Yvon Cornille, suppléant de Jean-Gabriel Jacob, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud.

## Délibération n° 2015-14 du 23 juin 2015 portant modification du budget primitif pour 2015



LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu les statuts d'Euralys, notamment leur article 2 ;  
Vu sa délibération n° 2015-7 du 19 février 2015 portant budget primitif pour 2015 ;  
Vu sa délibération n° 2015-13 du 23 juin 2015 relative au recrutement d'un contrat unique d'insertion ;

Considérant qu'Euralys procède au recrutement d'une personne en contrat unique d'insertion (CUI-CAE) à temps partiel à raison de 20 heures hebdomadaires pour une durée de 9 mois et ayant pour mission de conforter l'activité du service CLIC ; qu'il y a lieu d'inscrire les crédits correspondant à ce recrutement au budget primitif pour 2015 au moyen d'une décision modificative valant pour les 6 premiers mois du CUI-CAE ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

**Article unique.** — Le budget primitif pour 2015 est modifié comme suit :

Section de fonctionnement				
S/fonct.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
33	6228	Divers	- 2 000,00 €	
61	6332	Cotisations versées au FNAL	+ 50,00 €	
61	6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	+ 50,00 €	
61	64111	Rémunération principale	+ 5 447,92 €	
61	64131	Rémunérations	- 400,00 €	
61	6451	Cotisations à l'URSSAF	+ 150,00 €	
61	6453	Cotisations aux caisses de retraite	+ 300,00 €	
61	6454	Cotisations aux ASSEDIC	+ 400,00 €	
61	74718	Autres dotations, subventions et participations		+ 3 997,92 €
Total			+ 3 997,92 €	+ 3 997,92 €

Transmis en préfecture le 26 JUIN 2015

Acte certifié exécutoire à dater de ce jour.



Pour extrait conforme

Le Président,

ALAIN DETOURNAY